

Rosaire de Marie; on lisait, entre autres choses, les lignes-suivantes :

« Le général de l'ordre des Frères-Prêcheurs aura soin
« de faire dresser avec zèle, et le plus tôt possible, une
« liste complète et exacte de toutes les indulgences pro-
« diguées par les Pontifes romains à la confrérie du très
« saint Rosaire et aux fidèles qui le récitent pieusement.
« Cette liste sera revisée par la Sacrée Congrégation des
« indulgences et des saintes reliques, et sanctionnée par
« l'autorité apostolique. »

Ce que ces lignes ordonnaient vient justement d'être exécuté, et le Saint-Père m'a confié — tâche agréable — le soin d'adresser à tous les évêques, ainsi qu'à tous ceux que cela intéresse, la liste susdite, dressée avec les plus grands soins, et approuvée par l'autorité suprême.

En exécutant docilement la volonté du Souverain Pontife, je ne doute pas que Votre Grandeur n'admire ce zèle constant qui l'anime, et n'estime qu'il y a vraiment une impulsion divine dans cet acte du chef de l'Eglise exhortant tous les fidèles, depuis tant d'années, à se mettre, par la pratique du très saint Rosaire, sous la protection de la Mère de Dieu.

C'est le 1er septembre 1883 que le Saint-Père, dans son Encyclique *Supremi Apostolatus*, rappelant les bienfaits obtenus au monde chrétien par la vertu du Rosaire de Marie, a exprimé pour la première fois l'espoir certain qui le remplissait de voir ce genre de prière, même dans ces temps difficiles que traverse l'Eglise, jouer un rôle utile dans la lutte contre la force envahissante de l'erreur, contre le débordement des mœurs corrompues et contre l'assaut de puissants adversaires. C'est pourquoi, enrichissant cette dévotion de nouvelles indulgences, il décida que la puissante Mère de Dieu serait, dans tout l'univers, et pendant tout le mois d'octobre, honorée par les catholiques au moyen du Rosaire.